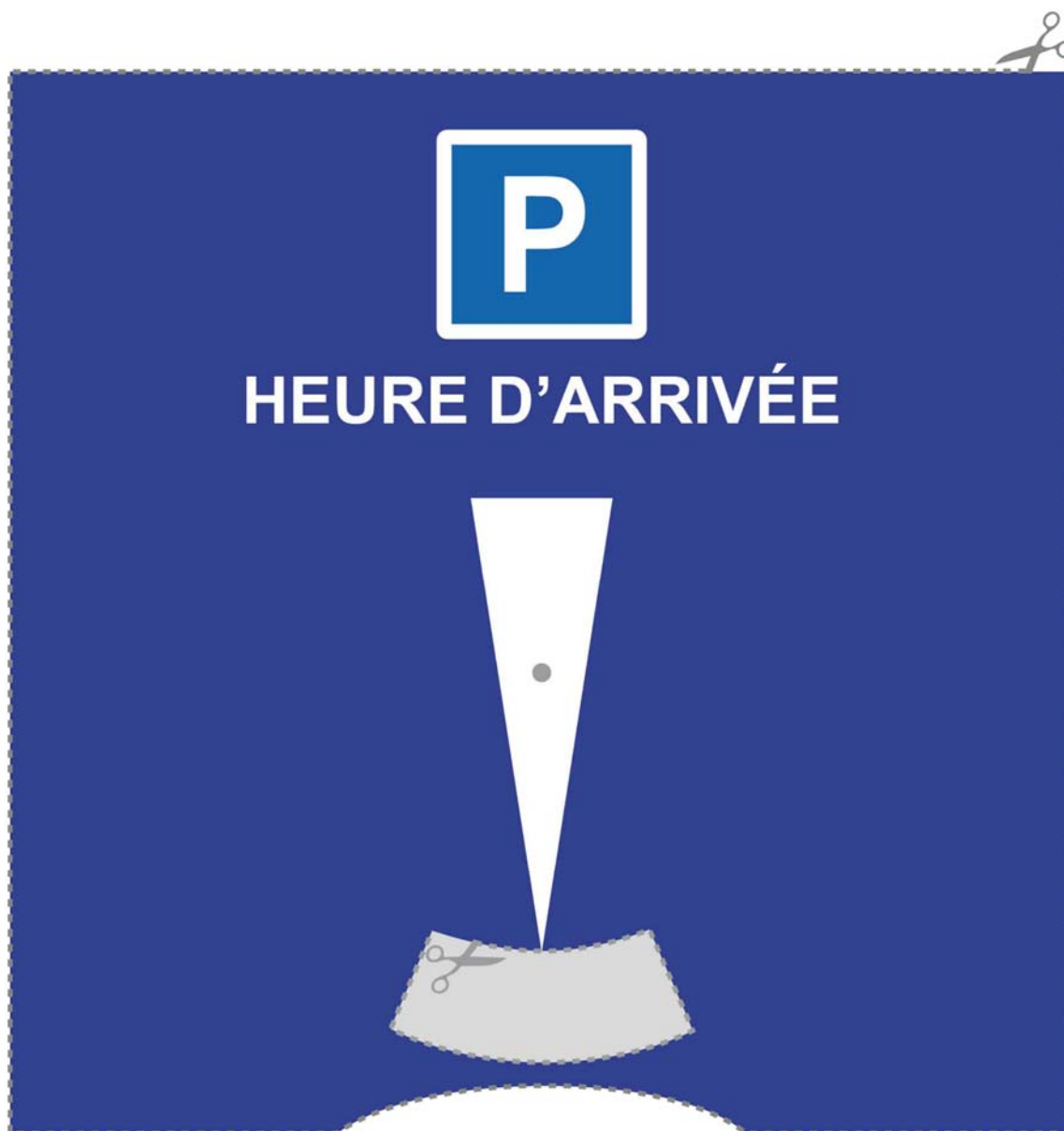


FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Depuis le 1^{er} décembre 2017, plusieurs parkings du centre-ville sont en «zone bleue». Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer votre disque. Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement votre propre disque. Il vous suffit :

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- de découper selon les pointillés
- de percer un trou au centre, sur le repère d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne. Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.



#



Ce disque est proposé
par la mairie de Nailloux

ZONE BLEUE

Ce disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Est assimilé à un défaut d'apposition de disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation. (Code de la route, article R417-3)

Mairie de Nailloux
1 rue de la république
www.nailloux.org
Tél : 05.62.71.96.96